

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below /  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10x			14x			18x			22x			26x			30x		
12x			16x			20x			24x			28x			32x		

137  
ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE,

1850.

Bibliothèque  
Le Séminaire de Québec  
3, rue de l'Université,  
Québec 4, Q.U.B.

LISTE

DES

LOIS EXPIRANTES.



IMPRIMÉ PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.



TORONTO:

IMPRIMERIE DE LOVELL ET GIBSON, FRONT STREET.

# ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE,

## 1850.

### LISTE DES LOIS EXPIRANTES.

ACTES TEMPORAIRES, ou Actes contenant des Dispositions Temporaires, de la Législature de la Province du Canada, qui sont actuellement en force, et expireront le ou avant le 1er Mai 1863.

*Lorsque le mot "etc." est placé après une date dans la Colonne de la Durée, cela signifie "Et à la fin de la Session" qui suivra immédiatement la date fixée.*

RÈGNE ET CHAPITRE.	TITRE DE L'ACTE.	DURÉE.
4 et 5 Vict.....32	Acte pour encourager l'établissement de banques d'épargnes en cette province et pour les régler .....	18 Sept. 1851, etc.
4 et 5 Vict.....36	Acte pour régler les pêches dans le district de Gaspé.— Continué par 12 Vict. c. 26, jusqu'au.....	31 Déc. 1849, etc.
4 et 5 Vict.....88	Acte pour régler l'inspection du bœuf et du lard.— Continué par 12 Vict. c. 17, jusqu'au.... .	1er Janv. 1850, etc.
4 et 5 Vict.....89	Acte pour régler l'inspection de la fleur et de la farine.— Amendé par 11 Vict. c. 6, et continué par cet Acte jusqu'au.....	1er Janv. 1850, etc.
4 et 5 Vict.....94	Acte pour prolonger la charte de la banque de Québec.— Cet Acte amende et augmente les pouvoirs de 2 Vict. (3) c. 24, et continue la charte jusqu'au.....	1er Déc. 1862.
4 et 5 Vict.....96	Acte pour incorporer diverses personnes sous le nom et raison de Président, Directeurs et Compagnie de la banque du district de Niagara.—Amendé par 7 Vict. c. 67 : certains pouvoirs additionnels sont conférés à cette banque par 7 Vict. c. 62. Cet Acte sera en force jusqu'au.....	1er Juin 1862.
4 et 5 Vict.....97	Acte pour étendre la charte de la banque de la Cité et pour augmenter son capital.—Pouvoirs augmentés par 10 et 11 Vict. c. 116, qui augmente le fonds social et limite le temps pendant lequel l'augmentation du fonds social devra être payée, au 8 janvier 1861. Par	

## ACTES TEMPORAIRES, ETC.—(Continuation.)

RÈGNE ET CHAPITRE.	TITRE DE L'ACTE.	DURÉE.
	12 Vict. c. 185, ce temps est prolongé de nouveau jusqu'au 30 mai, 1852. La charte de la banque est limitée au.....	1er Déc. 1862, etc.
4 et 5 Vict.....98	Acte pour renouveler la charte de la banque de Montréal, et augmenter son capital.—Pouvoirs augmentés par 7 Vict. c. 46, et augmentés de nouveau par 10 et 11 Vict. c. 115, qui augmente encore son fonds social, et limite le temps pendant lequel l'augmentation du fonds social devra être payée, au 8 janvier 1851. Ce temps est de nouveau prolongé par 12 Vict. c. 184, jusqu'au 25 avril 1852. Cet acte sera en force jusqu'au.....	1er Juin 1862, etc.
6 Vict .....26	Acte pour étendre la charte de la banque Commerciale du district de Midland, et pour augmenter son capital.—Cet acte amende et augmente les pouvoirs de 2 Guil. 4, c. 11. De nouveaux pouvoirs sont accordés à cette banque par 7 Vict. c. 62. Le temps limité par cet acte pour le paiement du nouveau fonds social, est prolongé par 9 Vict. c. 87, jusqu'au 1er janvier 1850. Ce temps est de nouveau prolongé par 12 Vict. c. 170, jusqu'au 1er janvier 1852, ou tel autre temps postérieur que le gouverneur en conseil voudra accorder. La durée de cet acte est limité au.....	1er Juin 1862, etc.
6 Vict. ....27	Acte pour étendre la charte de la banque du Haut-Canada et pour augmenter son capital.—Cet acte amende et augmente les pouvoirs de 59 Geo. 3, c. 24. De nouveaux pouvoirs sont accordés à cette banque par 7 Vict. c. 62. Le temps limité par cet acte pour le paiement du fonds social est prolongé par 9 Vict. c. 86, jusqu'au 23 mai 1850. La durée de cet acte est limitée au.....	1er Juin 1862, etc.
7 Vict. ....10	Acte pour abroger une ordonnance du Bas-Canada, intitulée : "Ordonnance concernant les banqueroutiers et l'administration et la distribution de leurs biens et "effets," et pour établir des dispositions pour le même objet dans toute la province du Canada.—Amendé par 9 Vict. c. 30, et les deux continués par 12 Vict. c. 18, en ce qui regarde seulement les cas dans lesquels des commissions étaient émanées avant la passation de l'acte mentionné en dernier lieu, jusqu'au.....	1er Janv. 1850, etc.
7 Vict. ... ..36	Acte pour empêcher d'obstruer les rivières et les ruisseaux du Haut-Canada.—Amendé par 10 et 11 Vict. c. 20, et continué par cet acte jusqu'au.....	28 Juillet 1851, etc.

## ACTES TEMPORAIRES, ETC.—(Continuation.)

RÈGNE ET CHAPITRE.	TITRE DE L'ACTE.	DURÉE.
7 Vict. ....62	Acte pour autoriser les diverses banques y mentionnées à ouvrir des livres dans la cité de Londres, pour le transport d'une certaine partie de leurs fonds.—Cet acte contient certaines dispositions en faveur des banques incorporées par 59 Geo. 3, c. 24, 2 Guil. 4, c. 11, et 4 et 5 Vict. c. 96; les deux premiers expirent le..... et le dernier (4 et 5 Vict. c. 96) le.....	1er Juin 1862, etc. 1er Juin 1862.
7 Vict.....66	Acte pour incorporer certaines personnes faisant le commerce de banque dans la cité de Montréal, sous le nom de "La Banque du Peuple."—Amendé par 10 et 11 Vict. c. 62, et en force jusqu'au.....	1er Juin 1862, etc.
8 Vict.....6	Acte pour mieux conserver la paix et pour prévenir les émeutes et les actes de violence qui pourraient se commettre sur la ligne des travaux publics qui sont en voie de construction, ou dans les environs.—Continué par 12 Vict. c. 17, jusqu'au.....	1er Janv. 1850, etc.
8 Vict.. ....25	Acte pour incorporer la compagnie du chemin à lisses du St. Laurent et de l'Atlantique.—Amendé par 9 Vict. c. 79, et par 10 et 11 Vict. c. 65. Amendé de nouveau par 12 Vict. c. 176. Ce chemin doit être complété dans le cours de dix années.....	17 Mars 1855.
8 Vict.....26	Acte pour continuer, pendant un temps limité, les divers actes y mentionnés.—Cet acte continue les actes du B. C. 9 Geo. 4, c. 20; 9 Geo. 4, c. 27; 9 Geo. 4, c. 28; 9 Geo. 4, c. 51; 1 Guil. 4, c. 6; 6 Guil. 4, c. 19; 6 Guil. 4, c. 35; 6 Guil. 4, c. 56;—les actes du H. C. 11 Geo. 4, c. 20; 3 Guil. 4, c. 45; 6 Guil. 4, c. 29;—et l'acte du Canada 4 et 5 Vict. c. 36; jusqu'au. ....  N. B.—Cet acte continue l'acte du H. C. 3 Vict. c. 43, pour le même temps, mais cet acte et tout ce qui, pour le continuer, est contenu dans l'acte qui le continue, ont été révoqués par 9 Vict. c. 50.	31 Déc. 1849, etc.
8 Vict.....27	Acte pour amender l'ordonnance et l'acte y mentionnés, concernant l'enregistrement de titres des biens immeubles, dans le Bas-Canada, ou des hypothèques dont ils sont grevés.—Continué par 12 Vict. c. 17, jusqu'au.....	1er Janv. 1850, etc.
8 Vict.....48	Acte pour le soulagement des débiteurs insolubles dans le Haut-Canada, et pour d'autres fins y mentionnées.—Continué par 12 Vict. c. 17, jusqu'au.....	

## ACTES TEMPORAIRES, ETC.—(Continuation.)

RÈGNE ET CHAPITRE.	TITRE DE L'ACTE.	DURÉE.
8 Vict.....53	Acte pour abroger certains actes y mentionnés, et pour mieux encourager l'agriculture dans le Bas-Canada, par l'établissement de sociétés d'agriculture en icelui.—(Partie de la 15 <sup>e</sup> clause a été révoquée par 9 Vict. c. 14).....	29 Mars 1849, etc.
8 Vict..... ..84	Acte pour amender l'acte qui autorise l'établissement de compagnies d'assurance mutuelle du feu, et l'acte qui le continue et l'amende.—Il amende les actes du B. C. 4 Guil, 4, c. 33, et 6 Guil. 4, c. 33, qui sont en force jusqu'au.....	1 <sup>er</sup> Mai 1856, etc.
8 Vict.....95	Acte pour incorporer certaines personnes sous les nom et raison de le Président, Directeurs et Compagnie du havre et du chemin de Humber.—Cet acte exigeait que les travaux fussent commencés dans les deux années qui suivaient la passation du dit acte. La compagnie n'ayant pas rempli cette condition perdit tous les privilèges qui lui-avaient été conférés par cet acte, qui cependant a été remis en vigueur par la 10 et 11 Vict c. 86 ; et le temps fixé pour le parachèvement de ces travaux a été prolongé jusqu'à cinq années, à compter de la passation de l'acte cité en dernier lieu—c'est-à-dire jusqu'au.....	28 Juillet 1852.
9 Vict... ..24	Acte pour autoriser l'établissement de plus d'une société d'agriculture dans un comté du Bas-Canada, et pour venir en aide à la société d'agriculture du comté de Montréal.—Cet acte n'est pas expressément déclaré temporaire, mais les sociétés formées en vertu de ses dispositions, sont placées, par la 1 <sup>ère</sup> clause, sous les dispositions de 8 Vict. c. 53, dont la durée est limitée au.....	29 Mars 1849, etc.
9 Vict.....28	Acte pour abroger certaines lois y mentionnées, pour mieux pourvoir à la défense de cette province, et pour en régler la milice. La 31 <sup>e</sup> clause (exemption des Quacres, Ménonistes et Tunkers) et tout ce qui dans cet acte abroge la 4 et 5 Vict. c. 2, est révoqué par 12 Vict. c. 88, quant à ce qui a rapport au Haut-Canada. Cet Acte est aussi amendé par 12 Vict. c. 89, relativement à la parade annuelle de la milice dans le Haut-Canada.—La durée de cet acte, d'après la 77 <sup>e</sup> clause, est limitée au.....	9 Juin 1849, etc.

## ACTES TEMPORAIRES, ETC.—(Continuation.)

RÈGNE ET CHAPITRE.	TITRE DE L'ACTE.	DURÉE.
	Mais cette clause déclare que s'il existe une guerre entre Sa Majesté et les Etats-Unis d'Amérique, au temps où l'acte aurait autrement expiré, il n'expirera dans ce cas qu'à la fin de la session qui suivra la proclamation du rétablissement de la paix.	
9 Vict.....30	Acte pour continuer et amender les lois de banqueroute maintenant en force en cette province.—Cet acte amende 7 Vict. c. 10 ; et les deux sont continués par 12 Vict. c. 18, pour les cas seulement dans lesquels des commissions étaient émanées lors de la passation de l'acte cité en dernier lieu.....	1er Janv. 1850, etc.
9 Vict.....38	Acte pour autoriser les commissaires chargés de s'enquérir de certaines matières qui concernent les affaires publiques à recevoir les témoignages sous serment.—Continué par 12 Vict. c. 17, jusqu'au.....	1er Janv. 1850, etc.
9 Vict.....86	Acte pour amender un acte, intitulé : " Acte pour étendre la charte de la banque du Haut-Canada, et pour " augmenter son fonds social."—Cet acte prolonge le temps limité par 6 Vict. c. 27, pour le paiement du fonds social autorisé par cet acte, jusqu'au.....	23 Mai 1850.
9 Vict.....87	Acte pour amender un acte, intitulé : " Acte pour étendre la charte de la banque commerciale du district de " Midland, et pour en augmenter le fonds capital."—Cet acte prolonge le temps limité par 6 Vict. c. 26, pour le paiement du nouveau fonds social autorisé par cet acte, jusqu'au 1er janvier 1850, lequel temps a été de nouveau prolongé par 12 Vict. c. 170, jusqu'au....	1er Janv. 1852, ou telle autre époque qui pourra être fixée par le gouverneur en conseil.
9 Vict.....115	Acte pour incorporer la banque des marchands.—Charte limitée au.....	1er Juin 1862.
10 Vict.....108	Acte pour incorporer la compagnie du chemin à rails de l'isle Wolfe, Kingston et Toronto.—Le chemin doit être complété dans dix années.....	26 Déc. 1856.
10 Vict.....110	Acte pour incorporer une compagnie pour étendre le chemin à rails <i>Great Western</i> de Hamilton à Toronto —Le chemin doit être complété dans dix années.....	26 Déc. 1856.

## ACTES TEMPORAIRES, ETC.—(Continuation.)

RÈGNE ET CHAPITRE.	TITRE DE L'ACTE.	DURÉE.
10 Vict.....112	Acte pour la construction d'un pont suspendu, sur la rivière Niagara, aux Chutes de Niagara, auprès des dites Chutes.—Le pont doit être construit et livré à l'usage public dans dix années.....	26 Déc. 1856.
10 et 11 Vict.... 1	Acte pour étendre les pouvoirs de la maison de Trinité de Montréal, dans certains cas où la santé publique de la cité peut être mise en danger.—Cet acte expira le 9 novembre 1847, mais il a été remis en vigueur et continué par 11 Vict. c. 3, jusqu'au 1er juillet 1848; il a été de nouveau continué par 12 Vict. c. 118, jusqu'au	1er Janv. 1850, etc.
10 et 11 Vict....20	Acte pour amender, expliquer et continuer l'acte passé dans la septième année du règne de Sa Majesté, intitulé : " Acte pour empêcher d'obstruer les rivières et " les ruisseaux du Haut-Canada."—Cet acte amende 7 Vict. c. 36, et les deux resteront en force jusqu'au...	28 Juillet 1851, etc.
10 et 11 Vict....38	Acte pour changer et amender l'acte intitulé : " Acte " pour remédier à certaines déficiences dans l'enre- " gistrement des titres dans le comté de Hastings, dans " le Haut-Canada."—Le temps fixé par cet acte pour l'enregistrement de certains mémoires, etc., prolongé par 12 Vict. c. 27, jusqu'au.....	1er Janv. 1852, etc.
10 et 11 Vict....82	Acte pour incorporer l'association du télégraphe électrique de l'Amérique Britannique du Nord.—Le télé- graphe doit être complété dans l'espace de trois années	28 Juillet 1850.
10 et 11 Vict....86	Acte pour renouveler et étendre l'acte incorporant la compagnie des havres et chemin de Humber.—Cet acte remet en vigueur 8 Vict. c. 95, qui était expiré parceque les dits travaux n'avaient pas été commen- cés dans le cours de deux années comme le voulait l'acte; et le premier susdit acte prolonge le temps pour compléter les dits travaux à cinq années, c'est-à-dire jusqu'au.....	28 Juillet 1852.
10 et 11 Vict....97	Acte pour autoriser Pierre Vieau, et autres, à construire un pont de péage sur la Rivière des Prairies.—Le pont doit être construit dans le cours de quatre années	28 Juillet 1851.
10 et 11 Vict....98	Acte pour autoriser Paschal Persillier dit Lachapelle, à construire un pont de péage sur la Rivière des Prai- ries.—Le pont doit être construit dans le cours de quatre années....	28 Juillet 1851.



## ACTES TEMPORAIRES, ETC.—(Continuation.)

RÈGNE ET CHAPITRE.	TITRE DE L'ACTE.	DURÉE.
10 et 11 Vict...113	Acte pour incorporer la banque du district de Québec.— Charte limitée au.....	1er Juin 1862, etc.
10 et 11 Vict...114	Acte pour augmenter le fonds social de la banque de Québec, et pour amender en partie l'acte qui prolonge la charte de la dite banque.—Cet acte amende l'ordon- nance du conseil spécial B. C. Vict. (3) c. 24, et aussi l'acte du Canada 4 et 5 Vict. c. 94, en vertu duquel la charte est continuée jusqu'au.....	1er Déc. 1862.
10 et 11 Vict...115	Acte pour permettre à la banque de Montréal d'augmen- ter son fonds social.—Le temps fixé pour payer l'aug- mentation du fonds social, est limité en vertu de cet acte, au 8 janvier 1851, et il est prolongé par 12 Vict. c. 184, jusqu'au.....	25 Avril 1852.
10 et 11 Vict...116	Acte pour permettre à la banque de la cité d'augmenter son fonds social.—Le temps fixé pour payer l'augmen- tation du fonds social, est limité par cet acte au 8 jan- vier 1851, mais il est prolongé par 12 Vict. c. 185, jusqu'au .....	30 Mai 1852.
10 et 11 Vict...117	Acte pour incorporer la compagnie du chemin à rails et du havre de Woodstock et du lac Erié.—Les travaux doivent être complétés dans le cours de dix années.....	24 Juin 1858.
10 et 11 Vict...118	Acte pour incorporer la compagnie du chemin à rails de Bytown et de Britannia.—Le chemin doit être complé- té dans le cours de trois années.....	24 Juin 1851.
10 et 11 Vict...119	Acte pour incorporer la compagnie du chemin à rails de Carillon et de Grenville.—Le chemin doit être complé- té dans le cours de cinq années.....	24 Juin 1853.
10 et 11 Vict...120	Acte pour incorporer la compagnie du chemin à rails du lac St. Louis et de la ligne de la Province.—Le che- min doit être complété dans le cours de cinq années..	24 Juin 1853.
10 et 11 Vict...121	Acte pour incorporer la compagnie du chemin à rails de jonction de Montréal et de la ligne de la Province ; amendé par 12 Vict. c. 179.—Le chemin doit être complé- té dans le cours de six années.....	24 Juin 1854.
10 et 11 Vict...122	Acte pour incorporer la compagnie du chemin à rails du Canada, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle- Ecosse.—Le chemin doit être complété dans le cours de douze années.....	24 Juin 1860.

## ACTES TEMPORAIRES, ETC.—(Continuation.)

RÈGNE ET CHAPITRE.	TITRE DE L'ACTE.	DURÉE.
10 et 11 Vict...123	Acte pour incorporer la compagnie du chemin à rails de Toronto et de Goderich.—Le chemin doit être complété dans le cours de dix années.....	24 Juin 1858.
11 Vict.....6	Acte pour continuer et amender l'acte pour l'inspection de la fleur et de la farine, et pour pourvoir à l'inspection de la farine d'avoine.—Cet acte continue 4 et 5 Vict. c. 89, tel qu'il l'amende, jusqu'au.....	1er Janv. 1850, etc.
11 Vict.....7	Acte pour pourvoir à l'inspection du beurre dans Québec et Montréal.—En force jusqu'au.....	1er Mai 1850, etc.
11 Vict. .... 11	Acte pour amender les lois relatives à l'incorporation de la cité de Montréal.—En force jusqu'au.....	23 Mars 1850, etc.
12 Vict.....17	Acte pour continuer pour un temps limité les divers actes et ordonnances y mentionnés.—Cet acte continue les actes du Canada 4 et 5 Vict. c. 88 ; 8 Vict. c. 6 ; 8 Vict. c. 27 ; 8 Vict. c. 48 ; 9 Vict. c. 38 ;—les actes du B. C. 2 Geo. 4, c. 8 ; 2 Geo. 4, c. 10, tel qu'amendé et augmenté par 4 Geo. 4, c. 26 ; 3 Guil. 4, c. 14 ; —les ordonnances du conseil spécial, 2 Vict. (3) c. 7 ; 2 Vict. (3) c. 29, tel qu'amendé et augmenté par 4 Vict. c. 23 ; et 2 Vict. (3) c. 65 ; jusqu'au.....	1er Jan. 1850, etc.
12 Vict.....18	Acte pour établir des dispositions aux fins de continuer et compléter les procédures dans les affaires de banqueroute maintenant pendantes.—Cet acte continue 7 Vict. c. 10, et 9 Vict. c. 30, qui amende le dernier, dans les cas seulement pendants lors de la passation de cet acte, jusqu'au.....	1er Janv. 1850, etc.
12 Vict.....58	Acte pour indemniser les personnes dans le Bas-Canada, dont les propriétés ont été détruites durant la rébellion des années mil huit cent trente-sept et mil huit cent trente-huit.—Les commissaires nommés en vertu de cet acte sont requis de faire rapport de leurs travaux au gouverneur le ou avant le.....	1er Sept. 1850.
12 Vict. .... 97	Acte pour amender les actes passés pour remédier à certaines déféctuosités dans l'enregistrement des titres, dans le comté de Hastings. Cet acte prolonge le temps limité par 10 et 11 Vict. c. 38, pour l'enregistrement de certains contrats, etc., jusqu'au.....	1er Janv. 1852, etc.

## ACTES TEMPORAIRES, ETC.—(Continuation.)

RÈGNE ET CHAPITRE.	TITRE DE L'ACTE.	DURÉE.
12 Vict..... 118	Acte pour continuer un certain acte y mentionné, concernant la santé publique de la cité de Montréal.—Cet acte continue 10 et 11 Vict. c. 1, jusqu'au.....	1er Janv. 1850, etc.
12 Vict. .... 119	Acte pour autoriser les commissaires du havre de Montréal à commuer certains droits de havre avec les corporations y mentionnées, et pour d'autres fins.....	1er Janv. 1850, etc.
12 Vict.....155	Acte pour pourvoir à l'amélioration de la rivière du Chêne, dans le comté du Lac des Deux-Montagnes.—Les travaux autorisés par cet acte doivent être complétés dans le cours de six années, savoir :.....	30 Mai 1855.
12 Vict.....160	Acte pour incorporer certaines personnes sous le nom et raison de Le Président, les Directeurs et la Compagnie du havre de port Burwell.—Le havre doit être commencé dans le cours de deux années, (30 mai 1851,) et complété dans le cours de sept années, savoir :.....	30 Mai 1856.
12 Vict.....166	Acte pour incorporer la compagnie d'Assurance Maritime et contre le feu d'Ontario.—Cet acte n'expirera pas, pour non accomplissement de condition, avant le.....	1er Mars 1852.
12 Vict. ....170	Acte pour prolonger davantage le temps fixé pour le paiement du nouveau capital de la banque Commerciale du district de Midland.—Le temps fixé pour payer le nouveau fonds social est prolongé de nouveau jusqu'au	1er Janv. 1852, ou tel temps qui pourra être fixé par le gouverneur en conseil.
12 Vict.....178	Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de de jonction de Montréal et Vermont.—Ce chemin de fer doit être complété dans le cours de six années.....	30 Mai 1851.
12 Vict. ....180	Acte pour incorporer une compagnie pour la construction d'un canal destiné aux vaisseaux, qui reliera les eaux du lac Champlain à celles du fleuve St. Laurent.—Le canal doit être complété pour l'usage du public dans le cours de cinq années.. ..	30 Mai 1854.
12 Vict.....184	Acte pour prolonger le temps accordé à la banque de Montréal pour augmenter son capital.—Le temps fixé pour payer l'augmentation du capital, autorisée par 10 et 11 Vict. c. 115, est prolongé par cet acte, jusqu'au.	30 Mai 1852.
12 Vict.....185	Acte pour amender l'acte d'incorporation de la banque de la Cité, et pour pourvoir à la réduction de son capital.—Le temps fixé pour payer le nouveau capital, en vertu de 10 et 11 Vict. c. 116, est de nouveau prolongé jusqu'au	30 Mai 1852.

## ACTES TEMPORAIRES, ETC.—(Continuation.)

RÈGNE ET CHAPITRE.	TITRE DE L'ACTE.	DURÉE.
12 Vict.....186	Acte pour autoriser Marc Antoine Primeau et Antoine A. Trottier à construire un pont de péage sur la rivière Chateauguay, dans la paroisse de Sainte-Martine, former un chemin planchéié depuis le fleuve Saint-Laurent jusqu'à la rivière Chateauguay dans la dite paroisse, fixer les taux qui seront perçus sur les dits pont et chemin, et établir d'autres dispositions à cet égard.—Le pont doit être complété dans le cours de deux années.....	30 Mai 1851.
12 Vict.....187	Acte pour autoriser Alexandre M. Delisle, B. H. LeMoine et Jean-Baptiste Debien, jeune, à construire un pont de péage sur la rivière Jésus, et pour d'autres fins y mentionnées.—Le pont doit être complété dans le cours de quatre années.....	30 Mai 1853.
12 Vict..... 188	Acte pour autoriser Amable Archambault, et autres, à construire un pont de péage sur la rivière l'Assomption, et pour d'autres fins y mentionnées.—Le pont doit être complété dans le cours de deux années.....	30 Mai 1851.
12 Vict.....189	Acte pour autoriser Joseph Clovis Bélanger, écuyer, et autres, à construire un pont de péage sur la rivière Etchemin, dans la paroisse de Saint Anselme, près de l'église de la dite paroisse, dans le comté de Dorchester, et pour incorporer les dits Joseph Clovis Bélanger et autres, sous le nom "La Compagnie du Pont de Saint Anselme" et pour d'autres fins y mentionnées.—Le pont doit être complété dans le cours de quatre années.....	30 Mai 1853.

ACTES TEMPORAIRES, ou actes contenant des Dispositions Temporaires, de la législature de la ci-devant province du Bas-Canada, qui sont actuellement en force, et expireront le ou avant le 1er mai 1863.

RÈGNE ET CHAPITRE.	TITRE DE L'ACTE.	DURÉE.
41 Geo. 3.....10	Acte pour fournir de l'eau à la cité de Montréal et aux parties adjacentes.—Le privilège exclusif de la compagnie est limité au.....	8 Avril 1851.

## ACTES TEMPORAIRES, ETC.—(Continuation.)

RÈGNE ET CHAPITRE.	TITRE DE L'ACTE.	DURÉE.
2 Geo. 4.....8	Acte pour mieux régler la commune de la seigneurie de Laprairie de la Magdeleine.—Continué par 12 Vict. c. 17, jusqu'au.....	1er Janv. 1850, etc.
2 Geo. 4.....10	Acte pour mettre les habitans de la seigneurie de la Baie St. Antoine, communément appelé Baie du Febvre, en état de pourvoir à mieux régler la commune de la dite seigneurie, tel qu'amendé et augmenté par 4 Geo. 4, c. 26 ; et ces deux actes sont continués par 12 Vict. c. 17, jusqu'au.....	1er Janv. 1850, etc.
4 Geo. 4.....26	Acte pour autoriser le président et les syndics de la commune de la seigneurie de la Baie St. Antoine, communément appelée Baie du Febvre, à terminer certaines disputes relativement aux limites de la dite commune, et pour d'autres objets y appartenant.—Cet acte amende et augmente l'acte du B. C. 2 Geo 4, c. 10 ; et ces deux actes sont continués par 12 Vict. c. 17, jusqu'au	1er Janv. 1850, etc.
9 Geo. 4.....20	Acte pour pourvoir plus efficacement à l'entretien des hypothèques secrètes sur les terres, qu'il n'a été jusqu'ici en usage dans cette province.—Continué par 8 Vict. c. 26, jusqu'au.....	31 Déc. 1849, etc.
9 Geo. 4.....27	Acte pour empêcher les débiteurs frauduleux de fruster leurs créanciers, en certaines parties de cette province.—Continué par 8 Vict. c. 26, jusqu'au.....	31 Déc. 1849, etc.
9 Geo. 4.....28	Acte pour faciliter les procédures contre les biens et effets des débiteurs en certains cas.—Continué par 8 Vict. c. 26, jusqu'au.....	31 Déc. 1849, etc.
9 Geo. 4.....32	Acte pour changer et amender un acte passé dans la sixième année du règne de sa majesté, intitulé: "Acte pour autoriser les habitans du fief Gros-Bois, dans le comté de Saint Maurice, à faire des règlements plus avantageux pour la commune du dit fief."—Cet acte amende 6 Geo. 4, c. 10; et ces deux actes sont en force jusqu'au.....	31 Déc. 1849, etc.
9 Geo. 4.....51	Acte pour la conservation de la pêche au saumon dans les comtés de Cornwallis et de Northumberland.—Continué par 8 Vict. c. 26, jusqu'au.....	31 Déc. 1849, etc.
1 Guil. 4.....6	Acte pour encourager la destruction des loups.—Continué par 8 Vict. c. 26, jusqu'au.....	31 Déc. 1849, etc.

## ACTES TEMPORAIRES, ETC.—(Continuation.)

RÈGNE ET CHAPITRE.	TITRE DE L'ACTE.	DURÉE.
3 Guil. 4.....14	Acte pour suspendre encore certaines parties d'un acte ou ordonnance y mentionnée, et pour consolider et continuer encore pour un temps limité les dispositions de deux autres actes y mentionnés, afin de constater plus efficacement les dommages sur les lettres de change protestées, et pour déterminer les disputes qui y ont rapport, et pour d'autres fins.—Continué par 12 Vict. c. 17, jusqu'au.....	1er Janv. 1850, etc.
4 Guil. 4 .....33	Acte pour autoriser l'établissement de compagnies d'assurance mutuelle contre le feu.—En force originairement jusqu'au 1er Mai 1839, continué et amendé par 6 Guil. 4, c. 33, jusqu'au 1er Mai 1856, etc.—Ces deux actes amendés par 4 et 5 Vict. c. 40, 6 Vict. c. 18, et 8 Vict. c. 84.—En force jusqu'au.....	1er Mai 1856, etc.
6 Guil. 4 .....18	Acte pour pourvoir à l'éclairage de la cité de Montréal, par le gaz.—En force jusqu'au.....	1er Mai 1861.
6 Guil. 4 .....19	Acte pour régler les honoraires des personnes employées par les juges de paix, dans les campagnes, comme greffiers ou huissiers en certains cas.—Continué par 8 Vict. c. 26, jusqu'au.....	31 Déc. 1849, etc.
6 Guil. 4 .....35	Acte pour pourvoir au traitement médical de marins malades.—Amendé par 8 Vict. c. 12, qui expirera avec lui, et continué par 8 Vict. c. 26, jusqu'au.....	31 Déc. 1849, etc.
6 Guil. 4 .....56	Acte pour révoquer un certain acte y mentionné, et pour remédier plus efficacement à divers abus préjudiciables à l'agriculture.—Continué par 8 Vict. c. 26, jusqu'au.....	31 Déc. 1849, etc.
Ordonnances du conseil spécial, B. C.		
2 Vict. (3).....7	Ordonnance pour amender l'acte passé dans la trentième année du règne George Trois, chapitre 9, communément appelé l'acte des chemins.—Continué par 12 Vict. c. 17, jusqu'au.....	1er Janv. 1850, etc.
2 Vict. (3) .....24	Ordonnance pour prolonger la durée de la charte royale incorporant la banque de Québec, et pour ultérieurement pourvoir au gouvernement et à l'administration de la dite banque.—Pouvoirs augmentés par 10 et 11 Vict. c. 214, et l'acte continué par 4 et 5 Vict. c. 94, (lequel est amendé par 10 et 11 Vict. c. 100,) jusqu'au.....	1er Décembre 1862.

## ACTES TEMPORAIRES, ETC.—(Continuation.)

RÈGNE ET CHAPITRE.	TITRE DE L'ACTE.	DURÉE.
2 Vict. (3).....29	Ordonnance concernant l'érection des paroisses, et la construction et réparation des églises, presbytères et cimetières.—Amendé par 4 Vict. c. 23, et les deux continués par 12 Vict. c. 17, jusqu'au.....	1er Janv. 1850, etc.
2 Vict. (3).....65	Ordonnance pour pourvoir à l'inspection du poisson et de l'huile.—Continué par 12 Vict. c. 17, jusqu'au....	1er Janv. 1850, etc.
3 et 4 Vict.....30	Ordonnance pour incorporer les ecclésiastiques du séminaire de Saint Sulpice de Montréal, pour confirmer leur titre au fief et seigneurie de l'isle de Montréal, au fief et seigneurie du Lac des Deux-Montagnes, et au fief et seigneurie de St. Sulpice en cette province, pour pourvoir à l'extinction graduelle des redevances et droits seigneuriaux, dans les limites seigneuriales des dits fiefs et seigneuries, et pour d'autres fins.—La condition contenue dans la douzième clause obligeant le séminaire à disposer de la ferme St. Gabriel en <i>franc alevu roturier</i> , dans le cours de vingt années, expirera le.....	8 Juin 1860.
4 Vict.....10	Ordonnance pour pourvoir à la construction d'un chemin à lisses entre Sherbrooke et St. Jean.—Amendé par 4 et 5 Vict. c. 47. Le chemin doit être complété avant le.....	21 Janv. 1851, etc.
4 Vict.....23	Ordonnance pour étendre les dispositions d'une certaine ordonnance concernant l'érection de paroisses pour des effets civils aux paroisses érigées canoniquement avant la passation de la dite ordonnance.—Cette ordonnance amende 2 Vict. (3) c. 29, et les deux sont continuées par 12 Vict. c. 17, jusqu'au.....	1er Janv. 1850, etc.

ACTES TEMPORAIRES, ou actes contenant des Dispositions Temporaires, de la législature de la ci-devant province du Haut-Canada, qui sont actuellement en force, et expireront le ou avant le 1er mai 1863.

RÈGNE ET CHAPITRE.	TITRE DE L'ACTE.	DURÉE.
59 Geo. 3.....24	Acte pour incorporer plusieurs personnes sous les nom et titre de Le Président, les Directeurs et la Compagnie de la Banque du Haut-Canada.—Amendé par l'acte	

## ACTES TEMPORAIRES, ETC.—(Continuation.)

RÈGNE ET CHAPITRE.	TITRE DE L'ACTE.	DURÉE.
	du H. C. 2 Geo. 4, c. 7 ; amendé de nouveau par l'acte du H. C. 4 Geo. 4, c. 11 ; changé et amendé par 6 Vict. c. 27, qui en révoque certaines parties, et le continue jusqu'au.....	1er Juin 1862, etc.
	Continué de nouveau par 7 Vict. c. 62, et par 9 Vict. c. 86.	
11 Geo. 4.....20	Acte pour autoriser les sessions de quartier du district de Home à pourvoir au soulagement des aliénés et des indigents dans ce district.—Continué par 8 Vict. c. 26, jusqu'au.....	31 Déc. 1849, etc.
2 Guil. 4 .....11	Acte pour incorporer certaines personnes sous les nom et raison des Président, Directeurs et Compagnie de la banque Commerciale du district de Midland.—Amendé par l'acte du H. C. 3 Guil. 4, c. 43 ; l'acte du H. C. 6 Guil. 4, c. 33 ; amendé de nouveau par 6 Vict. c. 26, qui en révoque certaines parties, et le continue jusqu'au.....	1er Juin 1862, etc.
	De nouveaux pouvoirs sont conférés à la banque Commerciale du district de Midland, par 7 Vict. c. 62, et par 9 Vict. c. 87, et par 12 Vict. c. 170.	
3 Guil. 4 .....20	Acte pour incorporer certaines personnes sous les nom et raison de la Compagnie d'Assurance Maritime du St. Laurent à l'intérieur.—En force jusqu'au.....	1er Janv. 1860.
3 Guil. 4 .....45	Acte pour continuer un acte passé dans la onzième année du règne de feu sa majesté, intitulé : " Acte pour autoriser les sessions de quartier du district de Home, à pourvoir au soulagement des aliénés et des indigents dans ce district," et pour étendre les dispositions du dit acte aux autres districts de cette province.—Cet acte donne de l'extension aux dispositions de l'acte du H. C. 11 Geo. 4, c. 30, et les deux sont continués par 8 Vict. c. 26, jusqu'au.....	31 Déc. 1849, etc.
5 Will. 4 .....46	Acte pour incorporer diverses personnes sous les nom et raison des Président, Directeurs et Compagnie de la banque de Gore.—Amendé par 12 Vict. c. 169, voyez-le.—En force jusqu'au.....	1er Août, 1860.
6 Guil. 4 .....29	Acte pour abroger un acte passé dans la quarante-neuvième année du règne de feu sa majesté le roi George Trois, intitulé : " Acte pour encourager la destruction des loups en cette province," et pour établir de nouvelles dispositions pour exterminer ces animaux destructeurs.—Continué par 8 Vict. c. 26, jusqu'au.....	31 Déc. 1849, etc.



## ACTES qui expireront à la fin de la présente session.

## ACTES DU CANADA.

RÈGNE ET CHAPITRE.	TITRE DE L'ACTE.	DURÉE.
4 et 5 Vict.....36	Acte pour régler les pêches dans le district de Gaspé.— Continué par 12 Vict. c. 26, jusqu'au.....	31 Déc. 1849, etc.
4 et 5 Vict.....88	Acte pour régler l'inspection du bœuf et du lard.—Con- tinué par 12 Vict. c. 17, jusqu'au.....	1er Janv. 1850, etc.
4 et 5 Vict.....89	Acte pour régler l'inspection de la fleur et de la farine.— Amendé par 11 Vict. c. 6, et continué par cet acte jusqu'au .....	1er Janv. 1850, etc.
7 Vict.....10	Acte pour abroger une ordonnance du Bas-Canada, inti- tulée : " Ordonnance concernant les banqueroutiers et " l'administration et la distribution de leurs biens et " effets," et pour établir des dispositions pour le même objet dans toute la province du Canada.—Amendé par 9 Vict. c. 30, et les deux continués par 12 Vict. c. 18, en ce qui regarde seulement les cas dans lesquels des commissions étaient émanées avant la passation de l'acte mentionné en dernier lieu, jusqu'au.....	1er Janv. 1850, etc.
8 Vict..... 6	Acte pour mieux conserver la paix et pour prévenir les émeutes et les actes de violence qui pourraient se commettre sur la ligne des travaux publics qui sont en voie de construction, ou dans les environs.—Con- tinué par 12 Vict. c. 17, jusqu'au.....	1er Janv. 1850, etc.
8 Vict.....26	Acte pour continuer, pendant un temps limité, les divers actes y mentionnés.—Cet acte continue les actes du B. C. 9 Geo. 4, c. 20; 9 Geo. 4, c. 27; 9 Geo. 4, c. 28; 9 Geo. 4, c. 51; 1 Guil. 4, c. 6; 6 Guil. 4, c. 19; 6 Guil. 4, c. 35; 6 Guil. 4, c. 56;—les actes du H. C. 11 Geo. 4, c. 20; 3 Guil. 4, c. 45; 6 Guil. 4, c. 29;— et l'acte du Canada 4 et 5 Vict. c. 36; jusqu'au.....	31 Déc. 1849, etc.
	N. B.—Cet acte continue l'acte du H. C. 3 Vict. c. 43, pour le même temps, mais cette acte et tout ce qui, pour le continuer, est contenu dans l'acte qui le continue, ont été révoqués par 9 Vict. c. 50.	
8 Vict.....27	Acte pour amender l'ordonnance et l'acte y mentionnés, concernant l'enregistrement des titres des biens im- meubles, dans le Bas-Canada, ou des hypothèques dont ils sont grevés.—Continué par 12 Vict. c. 17, jusqu'au .....	1er Janv. 1850, etc.

## ACTES DU CANADA.—(Continuation.)

RÈGNE ET CHAPITRE.	TITRE DE L'ACTE.	DURÉE.
8 Vict.....48	Acte pour le soulagement des débiteurs insolvable dans le Haut-Canada, et pour d'autres fins y mentionnées. —Continué par 12 Vict. c. 17, jusqu'au.....	1er Janv. 1850, etc.
8 Vict.....53	Acte pour abroger certains actes y mentionnés, et pour mieux encourager l'agriculture dans le Bas-Canada, par l'établissement de sociétés d'agriculture en icelui. —(Partie de la 15e clause a été révoquée par 9 Vict. c. 14).. ..	29 Mars 1849, etc.
9 Vict.....24	Acte pour autoriser l'établissement de plus d'une société d'agriculture dans un comté du Bas-Canada, et pour venir en aide à la société d'agriculture du comté de Montréal.—Cet acte n'est pas expressément déclaré temporaire, mais les sociétés formées en vertu de ses dispositions, sont placées, par la 1ère clause, sous les dispositions de 8 Vict. c. 53, dont la durée est limitée au.....	29 Mars 1849, etc.
9 Vict.....28	Acte pour abroger certaines lois y mentionnées, pour mieux pourvoir à la défense de cette province, et pour en régler la milice. La 31e clause (exemption des Quacres, Ménonistes et Tunkers) et tout ce qui dans cet acte abroge 4 et 5 Vict. c. 2, est révoqué par 12 Vict. c. 88, quant à ce qui a rapport au Haut-Canada. Cet acte est aussi amendé par 12 Vict. c. 89, relativement à la parade annuelle de la milice dans le Haut-Canda.—La durée de cet acte, d'après la 77e clause est limitée au.....  Mais cette clause déclare que s'il existe une guerre entre Sa Majesté et les Etats-Unis d'Amérique, au temps où l'acte aurait autrement expiré, il n'expirera dans ce cas qu'à la fin de la session qui suivra la proclamation du rétablissement de la paix.	9 Juin 1849, etc.
9 Vict.....30	Acte pour continuer et amender les lois de banqueroute maintenant en force en cette province.—Cet acte amende 7 Vict. c. 10 ; et les deux sont continués par 12 Vict. c. 18, pour les cas seulement dans lesquels des commissions étaient émanées lors de la passation de l'acte cité en dernier lieu.....	1er Janv. 1850, etc.
9 Vict .....38	Acte pour autoriser les commissaires chargés de s'enquérir de certaines matières qui concernent les affaires publiques à recevoir les témoignages sous serment.—Continué par 12 Vict. c. 17, jusqu'au .....	1er Janv. 1850, etc.

## ACTES DU CANADA.—(Continuation.)

RÈGNE ET CHAPITRE.	TITRE DE L'ACTE.	DURÉE.
9 Vict..... 86	Acte pour amender un acte, intitulé: "Acte pour étendre " la charte de la banque du Haut-Canada, et pour " augmenter son fonds social."—Cet acte prolonge le temps limité par 6 Vict. c. 27, pour le paiement du fonds social autorisé par cet acte, jusqu'au.....	23 Mai 1850.
10 et 11 Vict.....1	Acte pour étendre les pouvoirs de la maison de la Trinité de Montréal, dans certains cas où la santé publique de la cité peut être mise en danger.—Cet acte expira le 9 novembre 1847, mais il a été remis en vigueur et continué par 11 Vict. c. 3, jusqu'au 1er juillet 1848, etc.; il a été de nouveau continué par 12 Vict. c. 118, jusqu'au	1er Janv. 1850, etc.
11 Vict .....6	Acte pour continuer et amender l'acte pour l'inspection de la fleur et de la farine, et pour pourvoir à l'inspection de la farine d'avoine.—Cet acte continue 4 et 5 Vict. c. 89, tel qu'il l'amende, jusqu'au.....	1er Janv. 1850, etc.
11 Vict .....7	Acte pour pourvoir à l'inspection du beurre dans Québec et Montréal.—En force jusqu'au.....	1er Mai 1850, etc.
11 Vict ..... 11	Acte pour amender les lois relatives à l'incorporation de la cité de Montréal.—En force jusqu'au.....	23 Mars 1850, etc.
12 Vict .....17	Acte pour continuer pour un temps limité les divers actes et ordonnances y mentionnés.—Cet acte continue les actes du Canada 4 et 5 Vict. c. 88; 8 Vict. c. 6; 8 Vict. c. 27; 8 Vict. c. 48; 9 Vict. c. 38;—les actes du B. C. 2 Geo. 4, c. 8; 2 Geo. 4, c. 10, tel qu'amendé et augmenté par 4 Geo. 4, c. 26; 3 Guil. 4, c. 14;—les ordonnances du Conseil Spécial, 2 Vict. (3) c. 7; 2 Vict. (3) c. 29, tel qu'amendé et augmenté par 4 Vict. c. 23; et 2 Vict. (3) c. 65, jusqu'au.....	1er Janv. 1850, etc.
12 Vict .....18	Acte pour établir des dispositions aux fins de continuer et compléter les procédures dans les affaires de banqueroute maintenant pendantes.—Cet acte continue 7 Vict. c. 10, et 9 Vict. c. 30, qui amende le dernier, dans les cas seulement pendants lors de la passation de cette acte, jusqu'au.....	1er Janv. 1850, etc.
12 Vict .....118	Acte pour continuer un certain acte y mentionné, concernant la santé publique de la cité de Montréal.—Cet acte continue 10 et 11 Vict. c. 1, jusqu'au.....	1er Janv. 1850, etc.
12 Vict .....119	Acte pour autoriser les commissaires du havre de Montréal à commuer certains droits de havre avec les corporations y mentionnées, et pour d'autres fins.....	1er Janv. 1850, etc.

## ACTES ET ORDONNANCES DU BAS-CANADA.

RÈGNE ET CHAPITRE.	TITRE DE L'ACTE.	DURÉE.
2 Geo. 4.....8	Acte pour mieux régler la commune de la seigneurie de Laprairie de la Magdeleine.—Continué par 12 Vict. c. 17, jusqu'au.....	1er Janv. 1850, etc.
2 Geo. 4.....10	Acte pour mettre les habitans de la seigneurie de la Baie St. Antoine, communément appelée Baie du Febvre, en état de pourvoir à mieux régler la commune de la dite seigneurie, tel qu'amendé et augmenté par 4 Geo. 4, c. 26 ; et ces deux actes sont continués par 12 Vict. c. 17, jusqu'au.....	1er Janv. 1850, etc.
4 Geo. 4.....26	Acte pour autoriser le président et les syndics de la commune de la seigneurie de la Baie St. Antoine, communément appelée Baie du Febvre, à terminer certaines disputes relativement aux limites de la dite commune, et pour d'autres objets y appartenant.—Cet acte amende et augmente l'acte du B. C. 2 Geo 4, c. 10 ; et ces deux actes sont continués par 12 Vict. c. 17, jusqu'au	1er Janv. 1850, etc.
9 Geo. 4.....20	Acte pour pourvoir plus efficacement à l'entretien des hypothèques secrètes sur les terres, qu'il n'a été jusqu'ici en usage dans cette province.—Continué par 8 Vict. c. 26, jusqu'au .....	31 Déc. 1849, etc.
9 Geo. 4.....27	Acte pour empêcher les débiteurs frauduleux de fruster leurs créanciers, en certaines parties de cette province.—Continué par 8 Vict. c. 26, jusqu'au.....	31 Déc. 1849, etc.
9 Geo. 4... ..28	Acte pour faciliter les procédures contre les biens et effets des débiteurs en certains cas.—Continué par 8 Vict. c. 26, jusqu'au.....	31 Déc. 1849, etc.
9 Geo. 4.....32	Acte pour changer et amender un acte passé dans la sixième année du règne de sa majesté, intitulé: "Acte pour autoriser les habitans du fief Gros-Bois, dans le comté de Saint Maurice, à faire des règlements plus avantageux pour la commune du dit fief."—Cet acte amende 6 Geo. 4, c. 10; et ces deux actes sont en force jusqu'au.....	31 Déc. 1849, etc.
9 Geo. 4.....51	Acte pour la conservation de la pêche au saumon dans les comtés de Cornwallis et de Northumberland.—Continué par 8 Vict. c. 26, jusqu'au.....	31 Déc. 1849, etc.
1 Guil. 4.....6	Acte pour encourager la destruction des loups.—Continué par 8 Vict. c. 26, jusqu'au.....	31 Déc. 1849, etc.

## ACTES ET ORDONNANCES DU BAS-CANADA.—(Continuation.)

RÈGNE ET CHAPITRE.	TITRE DE L'ACTE.	DURÉE.
3 Guil. 4.....14	Acte pour suspendre encore certaines parties d'un acte ou ordonnance y mentionnée, et pour consolider et continuer encore pour un temps limité les dispositions de deux autres actes y mentionnés, afin de constater plus efficacement les dommages sur les lettres de change protestées, et pour déterminer les disputes qui y ont rapport, et pour d'autres fins.—Continué par 12 Vict. c. 17, jusqu'au.....	1er Janv. 1850, etc.
6 Guil. 4.....19	Acte pour régler les honoraires des personnes employées par les juges de paix, dans les campagnes, comme greffiers ou huissiers en certains cas.—Continué par 8 Vict. c. 26, jusqu'au.....	31 Déc. 1849, etc.
6 Guil. 4.....35	Acte pour pourvoir au traitement médical de marins malades.—Amendé par 8 Vict. c. 12, qui expirera avec lui, et continué par 8 Vict. c. 26, jusqu'au.....	31 Déc. 1849, etc.
6 Guil. 4.....56	Acte pour révoquer un certain acte y mentionné, et pour remédier plus efficacement à divers abus judiciaires à l'agriculture.—Continué par 8 Vict. c. 26, jusqu'au.....	31 Déc. 1849, etc.
2 Vict. (3).....7	Ordonnance pour amender l'acte passé dans la trentesixième année du règne du roi George Trois, chapitre 9, communément appelé l'acte des chemins.—Continué par 12 Vict. c. 17, jusqu'au.....	1er Janv. 1850, etc.
2 Vict. (3).....29	Ordonnance concernant l'érection des paroisses, et la construction et réparation des églises, presbytères et cimetières.—Amendé par 4 Vict. c. 23, et les deux continués par 12 Vict. c. 17, jusqu'au.....	1er Janv. 1850, etc.
2 Vict. (3).....65	Ordonnance pour pourvoir à l'inspection du poisson et de l'huile.—Continué par 12 Vict. c. 17, jusqu'au.....	1er Janv. 1850, etc.
4 Vict.....23	Ordonnance pour étendre les dispositions d'une certaine ordonnance concernant l'érection de paroisses pour des effets civils aux paroisses érigées canoniquement avant la passation de la dite ordonnance.—Cette ordonnance amende 2 Vict. (3) c. 29, et les deux sont continués par 12 Vict. c. 17, jusqu'au.....	1er Janv. 1850, etc.

## ACTES DU HAUT-CANADA.

RÈGNE ET CHAPITRE.	TITRE DE L'ACTE.	DURÉE.
11 Geo. 4.....20	Acte pour autoriser les sessions de quartier du district de Home à pourvoir au soulagement des aliénés et des indigents dans ce district.—Continué par 8 Vict. c. 26, jusqu'au.....	31 Déc. 1849, etc.
3 Guil. 4 .....45	Acte pour continuer un acte passé dans la onzième année du règne de feu sa majesté, intitulé: "Acte pour autoriser les sessions de quartier du district de Home, à pourvoir au soulagement des aliénés et des indigents dans ce district," et pour étendre les dispositions du dit acte aux autres districts de cette province.—Cet acte donne de l'extension aux dispositions de l'acte du H. C. 11 Geo. 4, c. 30, et les deux sont continués par 8 Vict. c. 26, jusqu'au.. ..	31 Déc. 1849, etc.
6 Guil. 4 .....29	Acte pour abroger un acte passé dans la quarante-neuvième année du règne de feu sa majesté le roi George Trois, intitulé: "Acte pour encourager la destruction des loups en cette province," et pour établir de nouvelles dispositions pour exterminer ces animaux destructeurs.—Continué par 8 Vict. c. 26, jusqu'au.....	31 Déc. 1849, etc.

*Le chiffre (3) après les dates de certaines Ordonnances du Conseil Spécial, passées dans la seconde année du règne de Sa Majesté, indique la troisième session, dans cette année.*

G. W. WICKSTEED,

*Greffier en Loi.*

BUREAU DU GREFFIER EN LOI,  
Assemblée Législative, 14 Mai 1850.